

## Règlement Cyclotouriste Challenge Départemental

### Article 1

Le classement du challenge s'effectuera sur **12 sorties du calendrier dans la limite d'une organisation par club**, à l'exception des sorties spéciales (ex : la Franck Pineau, les Grimpettes de l'Avallonnais, les organisations CTD et Sport Famille ; les sorties du Challenge des Anciens).

**Les 12 clubs organisateurs seront choisis par tirage au sort à la Réunion Bilan et le club gagnant du challenge n'organisera pas de sortie challenge l'année suivante.**

### Article 2

Les randonnées retenues pour le Challenge sont ouvertes à tous, licenciés ou non. Comme pour toutes les organisations, les participants doivent obéir strictement aux Règles du Code de la Route et aux arrêtés préfectoraux et municipaux. Ils doivent se conformer aux règlements des organisateurs et se soumettre aux contrôles obligatoires effectués sur les parcours par ces mêmes organisateurs ou par les membres de la CTD.

### Article 3

Sont comptabilisés tous les participants possédant une **licence UFOLEP- R.5 référencée 26013 (Cyclotourisme)** au nom d'une section cyclotouriste déclarée et structurée. *Ils doivent la présenter obligatoirement au départ de chaque randonnée, à charge au délégué du Challenge, ou de l'organisateur, d'en contrôler la validité.*

### Article 4

Le calcul pour le classement sera déterminé de la façon suivante :

- Pour être classé, **un club doit compter au moins 5 licenciés UFOLEP** à la date de la première organisation du calendrier de la saison cyclotouriste (il n'y a pas de coefficient d'organisation rajouté pour le club organisateur). Le challenge démarre à la première organisation du calendrier.

Ce mode tient compte :

- Du nombre de participants du club à la sortie n° x et de l'effectif de licenciés au club à la date de la première organisation. (L'effectif de licenciés au club 26013 restant le même toute l'année quelque soit la quantité de nouvelles licences délivrées en cours de saison).
- Du nombre de **participants du club** à la sortie n° x et **du nombre de participants total** (26013) de la sortie.

Pour favoriser la participation des Féminines, rajout d'un coefficient de 0,1 point

Pour favoriser la participation des Jeunes, rajout d'un coefficient de 0,15 point

### Mode de calcul :

Nombre de participants du club à la sortie n° X

Nombre de licenciés du club

+

Nombre de participants du club à la sortie n° X

Nombre total de participants à la sortie n° X

+

0,1 par Féminines présentes

+

0,15 par Jeunes présents

### **EXEMPLE**

**Club qui, en pleine saison compte 10 licenciés dont deux Féminines et pas de jeunes.  
Au démarrage de la saison (à la première sortie), seulement 5 cyclo sont licenciés.  
Ce club participe à une sortie Challenge en juillet avec 8 cyclo dont 1 Féminine.  
Cette sortie rassemble 102 participants.**

*Calcul :*

*8 participants club / 5 licenciés club = 1, 6*

*+*

*8 participants club / 102 participants = 0, 0 7*

*+*

*1 féminine = 0, 1*

*-----*

*1, 7 7*

*1, 7 7 point sera ajouté aux points des 11 autres sorties du Challenge Départemental.*

### **Article 5**

Le Challenge UFOLEP sera remis au club classé premier lors de la Réunion Bilan annuelle. Il sera remis en jeu les deux années suivantes. Le club ayant obtenu sur trois ans le total de points le plus élevé se verra attribuer définitivement le trophée. Cependant, dans cette attente, un « souvenir » de ce trophée sera conservé par le club vainqueur de chacune des saisons intermédiaires, les quatre suivants étant également récompensés.

### **Article 6**

Dans la semaine qui suit chaque randonnée du challenge, l'organisateur fait parvenir les originaux des feuilles d'engagements au Responsable des challenges. Ce dernier contrôle en se référant à la liste des licenciés fournie par l'UFOLEP et fait évoluer le calcul du palmarès.

### **Article 7**

Le présent règlement pourra être modifié tous les trois ans en réunion de bilan, après attribution définitive du challenge en cours, sur proposition de la Commission, d'un club ou d'un licencié.

### **Article 8**

La participation au Challenge Départemental implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Les responsables des clubs affiliés s'engagent à informer tous leurs adhérents des clauses du dit règlement.